

Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille

Etablissement public sous tutelle du Ministère de la culture

184 avenue de Luminy - Case 924

13288 Marseille Cedex 9

Téléphone +33 (0)4 91 82 71 00 (ou 71.05)/ Fax : +33 (0)4 91 82 71 80

www.marseille.archi.fr

ensad
• m

**école nationale
supérieure
d'architecture
de marseille**

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Objet : Fourniture et installation d'un système complet de captation et de diffusion numérique fixe pour un amphithéâtre

MARCHE MONO-ATTRIBUTAIRE DE FOURNITURES ET SERVICES

Réf marché FRN-SVC- 99

Attribué au Titulaire désigné à l'article 1 du CCP
(à cocher par l'ENSA M)

oui

non

Date limite de remise des réponses : 28 mai 2018 à 12 heures

Contacts :

Bureau des Systèmes d'Information : Eric Zénatti

Sommaire

ARTICLE 1. Objet de la consultation	3
ARTICLE 2. Généralités	3
2.1. Exigences réglementaires	3
2.2. Sécurité incendie	3
2.3. Documents à fournir lors de la réception	3
2.4. Accès et livraison	3
ARTICLE 3. Descriptif des matériels et services associés	3
3.1. Description des caractéristiques attendues	4
3.2. Livraison, installation et formation	5
ARTICLE 4. Délai d'intervention durant la période de garantie	6
ARTICLE 5. Descriptif des pièces à fournir avec l'offre	6
ARTICLE 6. Composition du Bordereau de Prix Unitaire	6

ARTICLE 1. Objet de la consultation

Les stipulations du présent cahier des clauses techniques particulières concernent la fourniture d'équipements et de prestations de service pour un amphithéâtre :

Fourniture et installation d'un système complet de captation et de diffusion numérique fixe pour un amphithéâtre

Le lieu d'exécution de livraison des fournitures est le suivant :

Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSA•M)

184 avenue de Luminy – case 924

13288 MARSEILLE CEDEX 9

La **classification CPV** des fournitures concernées est la suivante :

- 32321200-1 : Équipement audiovisuel
- 32321300-2 : Matériel audiovisuel

ARTICLE 2. Généralités

2.1. Exigences règlementaires

Le matériel fourni doit être conforme aux normes françaises et européennes en vigueur.

2.2. Sécurité incendie

Les mobiliers et tous les éléments constitutifs, matériels et matériaux, doivent respecter les normes incendie en vigueur au moment de la remise de l'offre.

2.3. Documents à fournir lors de la réception

Le titulaire remet un dossier technique d'exploitation rédigé en langue française et strictement conforme au matériel fourni, comprenant :

- les références et notices techniques des matériels et matériaux employés,
- un manuel de maintenance (informations concernant les opérations d'entretien et de remise en état de matériel, périodicité des opérations d'entretien avec leurs modes opératoires, etc.) ;

2.4. Accès et livraison

Le titulaire du présent marché est réputé connaître notamment la destination des équipements dans l'établissement et la qualité des locaux dans lesquels ils seront implantés. Tous les éléments devront être fournis, livrés, montés, fixés, ajustés dans le lieu définitif d'usage, en parfait état de fonctionnement.

ARTICLE 3. Descriptif des matériels et services associés

L'ENSA•M souhaite s'équiper d'une solution d'enregistrement de source audiovisuelle dans le cadre :

- de l'exploitation et la captation de ses conférences,

-
- pour l'élaboration et la diffusion de cours en ligne du type Massive Open Online Courses (M.O.O.C.).

La présente consultation comprend, outre l'acquisition de ce système, son installation et son câblage, une prestation de formation à destination des personnels amenés à utiliser ce système. Cet équipement sera installé au sein de l'école, dans l'amphithéâtre Puget qui est doté d'une capacité de deux cents places.

La formation à l'utilisation de cet équipement proposée doit permettre une prise en main rapide et aisée par le personnel de l'école non spécialisé dans le domaine audiovisuel. Cette formation sera dispensée prioritairement aux agents amenés à manipuler et utiliser régulièrement cet équipement.

Description du matériel existant au sein de l'amphithéâtre PUGET

Régie amphithéâtre :

- Vidéoprojecteur PANASONIC PT EZ570E
- Amplificateur Yamaha PC1602
- Amplificateur QSC RMX 1450
- Matrice Audio TOA M9000
- Matrice Vidéo Kramer VS1616D
- Contrôleur Media Bus Vity

Caisson estrade amphithéâtre :

- Sélecteur Kramer VP 437-N
- Centrale Media Bus Control Multi Custom Vity
- Ecran Tactile Interface utilisateur Vity
- Système de conférence TOA TS770

3.1. Description des caractéristiques attendues

3.1.1. Caractéristiques générales de base du système attendu :

- La captation de qualité minimale Full HD (1 920 × 1 080) et une synchronisation de l'ensemble de l'évènement comprenant la captation vidéo et vocale de l'intervenant et l'intégration d'éventuelles sources multimédia,
- Diffusion de l'évènement en direct ou en différé,
- L'enregistreur doit être piloté par des périphériques RS232/TCP ou un écran tactile,
- L'utilisateur final doit pouvoir lancer l'enregistrement via un bouton depuis le pupitre de présentation,
- Intégration d'une caméra tourelle fixe dans l'amphithéâtre.

3.1.2. Caractéristiques de la captation, de l'enregistrement et de la diffusion :

3.1.2. Caractéristiques de la captation, de l'enregistrement et de la diffusion :

- Mise en route de la captation en mode automatique ou manuel,
- Pilotage et configuration par interface web,
- Enregistrement et synchronisation de toutes les sources multimédia,
- Lancement du système par identification et mot de passe,
- Suivi et cadrage automatique de l'intervenant en haute résolution,
- Qualité de captation en faible luminosité, avec une capacité Wide Dynamic Range de 100db minimum,
- Création au cours de la captation d'un index de navigation avec possibilité d'extraction de métadonnées,
- Choix du mode de prise de vue par l'intervenant,
- Retransmission en unicast/multicast,
- Publication des contenus en Rich média sur une plateforme dédiée,
- Exportation du rendu par la création d'un montage automatique.

3.1.3. Visite des locaux

Les candidats sont fortement incités à visiter le site de l'ENSA•M avant de remettre leur offre. A cette occasion un certificat de visite sera remis aux candidats. Cette visite n'est pas obligatoire mais est fortement recommandée car le candidat est réputé avoir pris connaissance des lieux, des modalités de livraison et d'installation.

Les candidats doivent s'inscrire par mail auprès de monsieur Eric Zenatti

eric.zenatti@marseille.archi.fr

Avec copie à madame Nathalie Makhloufi

nathalie.makhloufi@marseille.archi.fr

Les candidats ne pourront effectuer qu'une seule visite.

3.2. Livraison, installation et formation

La livraison et l'installation sur site sont à la charge du titulaire.

- La livraison et l'installation se font dans l'amphithéâtre Puget (plan en annexe),

Les plannings de livraison et d'installation des matériels doivent être communiqués dès que possible au plus tard 15 jours avant le début des opérations d'installation afin d'anticiper la réservation des locaux,

- Une formation est dispensée aux personnels en charge du fonctionnement du matériel. L'offre précise les modalités et la durée de la formation proposée pour un nombre maximum de six (6) personnes internes à l'établissement.
- L'offre doit couvrir les prestations suivantes :
- Les études d'exécution et de réalisation pour la bonne intégration des équipements dans les locaux de l'ENSA•M. Le choix et la fourniture des équipements à partir de la liste décrits dans le bordereau de prix unitaire,

-
- La fourniture et les travaux de câblage et accessoires nécessaire à l'installation de la solution,
 - L'intégration des équipements dans les locaux de l'ENSA•M,
 - Les vérifications, réglages, tests, mesures et essais divers,
 - La reprise des emballages et le nettoyage dès la fin de chantier.

ARTICLE 4. **Délai d'intervention durant la période de garantie**

Durant la période de garantie portée à trois ans (par dérogation à l'article 28.2 du Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services), le délai d'intervention minimum exigé est de 48 heures et maximum de 96 heures.

ARTICLE 5. **Descriptif des pièces à fournir avec l'offre**

- la documentation technique,
- la notice d'utilisation et de maintenance,
- les différents certificats C.E. ou équivalents,
- une liste d'au moins deux (2) clients de référence pouvant être consultés, voire visités, si possible à proximité de Marseille.

ARTICLE 6. **Composition du Bordereau de Prix Unitaire**

Le Bordereau de Prix unitaire doit comprendre les prix de :

- Le système de captation,
- La caméra tourelle,
- Le câblage,
- L'installation complète des systèmes,
- Les accessoires indispensables à l'installation des systèmes,
- La formation des utilisateurs.